

**ÉLECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIÉS**

VOTEZ

**Du 22 mars
au 6 avril 2021**



Je suis salarié(e) d'une petite entreprise ou employé(e) à domicile

Comment voter ?



Dès le 6 janvier 2021, j'accède à mon espace électeur

Début janvier, je reçois un premier courrier avec mes identifiants d'électeur/électrice, je me connecte sur election-tpe.travail.gouv.fr



Je vérifie l'exactitude de mes données sur la liste électorale avant le 26 janvier 2021



Je consulte les programmes des organisations syndicales candidates



Je m'inscris à l'alerte pour être prévenu(e) de l'ouverture du vote



Du 22 mars au 6 avril 2021, je vote

En mars, je reçois un second courrier avec mes identifiants pour voter ainsi qu'un bulletin de vote et une enveloppe pré-affranchie



Je vote sur internet en me connectant sur election-tpe.travail.gouv.fr



Je vote par courrier

**C'est simple,
confidentiel et gratuit !**

Et si je n'ai pas reçu de courrier ?

Je vérifie que je suis bien inscrit(e) sur la liste électorale, rubrique «Qui vote ?» du site internet election-tpe.travail.gouv.fr

Je ne trouve pas mon nom sur la liste électorale



Je vérifie que je respecte les conditions



Je peux m'inscrire directement sur le site jusqu'au 26 janvier 2021

Je peux contacter l'assistance téléphonique au 09 69 37 01 37

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (heure métropolitaine). Numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine.

Je trouve mon nom sur la liste électorale



Mon adresse est sans doute incorrecte



Pour pouvoir voter, je communique mon adresse en cliquant sur le bouton «modifier»

